École secondaire Joseph-François-Perrault
140, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 1T2
Téléphone : 418 686-4040, poste 4060 Télécopieur : 418 525-8195

Conseil d'établissement

Séance ordinaire du lundi 24 avril 2023
Rencontre au local 124
De 19 h à 20 h 35

Procès-verbal

FINAL

Sont présents :

Simon Beaulieu-Bonneau	Membre parent et vice-président
Annie Bernard	Membre du personnel enseignant
Flavie Bouchard	Membre élève
Paméla Boulay-Audet	Membre du personnel de soutien
Paul-Émile Boulet	Membre parent et président
André Bureau	Membre du personnel professionnel
Marlène Bureau	Directrice
Audrey Cook	Directrice adjointe
Lucie Fortin	Membre du personnel enseignant
François Lanouette	Membre parent
Jacinthe Malo	Membre parent
Manille Meyer-Tremblay	Membre élève
Alison Paquet	Membre de la communauté
Philippe Quesnel	Membre parent (substitut)
Alice Robichaud	Membre parent

Sont absents :

Nicolas Giroux	Membre du personnel enseignant
Hubert Harvey	Membre du personnel enseignant
Alexandra Tardivel	Membre parent

Invités :

Parent anonyme	
Parent anonyme	
Laurie Desjardins	Stagiaire

1-	**Mot de bienvenue et nomination d'un(e) secrétaire de rencontre**
CE22/23-29	Monsieur Paul-Émile Boulet constate le quorum et débute la séance à 19 h 02. Madame Jacinthe Malo se propose pour assurer le secrétariat pour la réunion. Adopté à l'unanimité.
2-	**Intervention du public**
	Les parents d'un ancien élève de l'école nous demandent de conserver l'anonymat dans le procès-verbal en raison du sujet dont ils discuteront. Ils sont venus informer et demander au conseil d'établissement de parler des troubles de l'humeur comme on pourrait parler d'un diabète. L'important avec les troubles de l'humeur c'est de pouvoir en parler afin de diminuer les tabous entourant les maladies mentales. Ils nous suggèrent la tenue de kiosques et de conférences à cet effet et de dédier des ressources à ça. Monsieur André Bureau et madame Paméla Boulay-Audet nous informent de la tenue de la première édition de la Boussole, neuf (9) organismes sont venus discuter avec les jeunes sur la santé mentale cette année. Les anciens parents sont contents de l'initiative et réitèrent que nous pouvons faire la différence pour les jeunes.
3-	**Lecture et adoption de l'ordre du jour**
CE22/23-30	**L'ordre du jour se présente ainsi :** 1. Mot de bienvenue; 2. Intervention du public 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour; 4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 20 février; 5. Suivis au procès-verbal du 20 février; 6. Mot de la représentante au comité de parents; 7. Mot des représentantes des élèves; 8. Adoption des principes d'encadrement des frais exigés aux parents pour l'année 2023-2024; 9. Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence; 10. Suivi agrandissement; 11. Clientèle 2023-2024; 12. Activités et sorties éducatives; 13. Fonds à destination spéciale; 14. Date de la prochaine réunion – 29 mai 2023; 15. Clôture de la rencontre. Monsieur Paul-Émile Boulet, président, fait la lecture de l'ordre du jour, il propose d'ajouter le point « Fonds à destination spéciale », au point 13. Monsieur André Bureau propose et monsieur François Lanouette appuie l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié. Adopté à l'unanimité.

4-	**Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 20 février**
CE22/23-31	Madame Jacinthe Malo demande la modification du point 17. Madame Jacinthe Malo propose et madame Annie Bernard appuie l'adoption du procès-verbal de la réunion du 20 février 2023, tel que modifié. Adopté à l'unanimité.
5-	**Suivis au procès-verbal du 20 février**
	Madame Marlène Bureau assure un suivi concernant le point 5 : • Il y aura trois classes de PEI en 1re secondaire. Même s'il y a un ajout d'une classe, il n'y aura pas de poste de plus. • Nous aurons deux classes TSA (classes UNIK), de huit élèves chacune, l'an prochain. Au regard du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), à la suite des consultations auxquelles le conseil d'établissement a participé, l'analyse des réponses a permis 17 recommandations qui seront évaluées par le CERÉ dont : o Le retrait de l'excellence dans les valeurs. o La modification de la définition de l'engagement pour inscrire l'accomplissement au lieu du dépassement. o L'ajout dans le contexte des services de garde. o Les conseils d'élèves ont fait la demande d'ajouter le développement durable au PEVR. o Les cibles ont été jugées majoritairement trop ambitieuses. o Des demandes de clarification ont été faites concernant la diversité et le bien-être afin de mieux les définir. • Le cours projet personnel orientant (PPO) va changer de nom l'an prochain. Le nom sera décidé avec les élèves et les enseignants afin de tenir compte de ce qui est réellement fait dans ce cours, soit la création d'un film. • La bibliothèque a été déménagée à sa place, à l'étage zéro, et, selon le ministère, ce lieu se nomme : le Centre d'apprentissage. • Les travaux en cours sont davantage sur la mécanique du bâtiment, comme l'installation des panneaux solaires, la ventilation et l'éclairage. • Chaque nouvelle classe aura quatre types d'éclairage différents. • Il y a encore une année de travaux à faire au sous-sol pour le maintien des actifs (mise aux normes). • L'aménagement extérieur sera revu par la Ville de Québec, plus tard.

- Le 13 mars dernier, 91 % des élèves ont complété les sondages Compass et SÉVI, qui seront utiles pour l'établissement du projet éducatif. 87 % des élèves se sentent en sécurité à l'école. Monsieur François Lanouette demande si le conseil d'établissement pourra avoir une présentation des résultats lors de la prochaine rencontre. L'école recevra les résultats analysés du Compass à l'automne seulement. Une présentation pourrait être faite l'an prochain.

6-	**Mot de la représentante au comité de parents**

CE22/23-32

Madame Jacinthe Malo explique que le comité de parents a décidé de participer à la Semaine nationale de l'engagement parental de la Fédération des comités de parents du Québec, dans la catégorie Bronze. Cette catégorie permet de reconnaître l'engagement et l'implication d'un parent par école. Il est maintenant temps de décidé qui sera le parent pour notre école.

Monsieur Philippe Quesnel propose et monsieur Simon Beaulieu-Bonneau appuie la présentation de la candidature de madame Jacinthe Malo pour la reconnaissance Bronze pour notre école afin de reconnaître son implication au conseil d'établissement et comme représentante des parents de notre école au comité de parents, sa participation à l'élaboration du nouveau projet éducatif et son soucis d'outiller et de transmettre l'information qu'elle reçoit du comité de parents aux membres du conseil d'établissement et du comité travaillant sur le projet éducatif.
Adopté à l'unanimité.

Toujours dans le cadre de la Semaine nationale de l'engagement parental, le comité de parents a choisi son candidat pour la catégorie Argent. Il s'agit de Monsieur Patrick Garvel, vice-président du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il est engagé depuis 2014 dans différents comités scolaires. Il a été le seul parent commissaire-parent EHDAA de notre centre de services scolaire de 2014 à 2020. Au CCSEHDAA, il a participé à l'élaboration de la médaille de la persévérance scolaire « Nos Superhéros de la persévérance » et à sa pérennisation dans nos budgets.

Le comité de parents a un comité de travail permanent sur les politiques qui a pour rôle de préparer un avis sur les politiques du centre de services scolaire, comme notamment sur le PEVR, mais également sur les lois, les règlements ou les consultations qui touchent l'éducation. Ce comité de travail a transmis un rapport sur le projet de loi 19 concernant le travail des enfants et un autre sur la consultation sur l'avenir du français.

7-	**Mot des représentantes des élèves**
	Mesdames Flavie Bouchard et Manille Meyer-Tremblay nous entretiennent du fléau des Waxpen. Elles nous demandent de demeurer vigilant, il y a actuellement une augmentation du stress chez les élèves avec la fin de l'année qui approche. Madame Audrey Cook nous informe que la candidature de madame Flavie Bouchard a été retenue pour la finale de Force Avenir, tout comme le projet Pousséidon et madame Nicholas Bloomfield. Madame Alison Paquet explique que le protocole d'intervention en toxicologie a été revu, que le ministère de l'Éducation accompagne davantage sur comment agir en lien avec les vapoteuses, des ateliers de sensibilisation sur la santé mentale et la toxicologie ont ou auront lieu cette année.
8-	**Adoption des principes d'encadrement des frais exigés aux parents pour l'année 2023-2024**
	Madame Marlène Bureau présente le document exposant les différents principes sur lesquels le conseil d'établissement s'était entendu l'an dernier. Il est convenu de voter sur chacun des principes séparément.

CE22/23-33	<u>1er principe – Frais de base</u>
	Monsieur André Bureau propose et monsieur Simon Beaulieu-Bonneau appuie l'adoption du 1er principe d'encadrement des frais exigés aux parents pour l'année 2023-2024 concernant les frais de base soit :
	• Les frais de base couvrant les services suivants doivent totaliser un maximum de 50 $ et sont non remboursables.
	  ○ Agenda scolaire 8 $
	  ○ Surveillance quotidienne 37 $.
	Adopté à l'unanimité.

CE22/23-34

2e principe - Frais d'inscription à un programme

- Programme de formation générale
  Il n'y a aucun frais relié à l'inscription au programme de formation générale.
- Programme d'éducation intermédiaire (PEI)
  Description des frais non remboursables de 400 $
  - Frais annuels OBI et SEBIQ 40 $
  - Frais d'encadrement du programme 360 $

Monsieur Simon Beaulieu-Bonneau propose et madame Annie Bernard appuie l'adoption du 2e principe et l'abolition du rabais consenti aux familles dont plus d'un enfant s'inscrit au PEI, considérant que le ministère de l'Éducation offre une mesure réduisant le coût des projets particuliers de 300 $. Monsieur Lanouette propose aussi d'instaurer une échelle d'indexation pour les années futures afin d'éviter de grosses augmentations aux cinq ans.
Monsieur Philippe Quesnel demande le vote.
Pours : 9
Contres : 3
Abstention : 0
Adopté à la majorité.

CE22/23-35

3e principe – Frais d'inscription aux activités sportives parascolaires

- Sports équipe Spartiates
  Les frais reliés aux activités sportives parascolaires (soccer, basketball, volleyball, badminton, rugby, etc.) seront de 275 $. Ces frais couvriront les services suivants et ne sont pas remboursables :
  - Salaire des entraîneurs ou des surveillants
  - Formation des entraîneurs
  - Transport dans la région de Québec
  - Cotisation à l'association sportive
  - Équipement
  - Autres activités

Les frais seront déterminés selon les coûts relatifs à l'activité offerte.

Monsieur François Lanouette propose et madame Lucie Fortin appuie l'adoption du 3e principe, avec augmentation de 25 $ pour l'inscription en raison de la nouvelle échelle salariale des entraîneurs, de la formation et de l'augmentation des coûts de transports passant ainsi à 275 $ pour 2023-2024.
Adopté à l'unanimité.

CE22/23-36

4e principe – Frais du matériel dédié à l'élève

Monsieur Simon Beaulieu-Bonneau propose et madame Alice Robichaud appuie l'adoption du 4e principe concernant les frais du matériel dédié à l'élève suivant :

- Les frais reliés à l'achat du matériel dédié à l'élève devront, dans la mesure du possible, répondre aux critères suivants :
  - Les frais doivent totaliser un montant d'environ 150 $ en moyenne et ne dépassant pas 170 $ par niveau, à l'exception du PEI.
  - Le choix d'un cahier d'exercices dans une discipline doit tenir compte d'une utilisation minimale d'au moins 70 % de ce matériel didactique.
  - Les frais de reprographie seront établis au taux de 0,055 $ par copie.
  - Lors du départ d'un élève en cours d'année, les frais de reprographie seront remboursés au prorata.

Madame Jacinthe Malo demande le vote.
Pours : 11
Contre : 1
Abstention : 0
Adopté à la majorité.
Madame Jacinthe Malo demande de faire inscrire sa dissidence au procès-verbal.

9- **Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence**

Madame Marlène Bureau nous remet une copie du plan de lutte contre l'intimidation et la violence, elle nous demande de le lire et de revenir à la prochaine séance avec nos questions.

Elle explique que l'an dernier il y a eu deux actes d'intimidation. Cette année, à l'heure actuelle, nous en sommes à trois.

Il avait été tenté de mettre en place un code QR dans les toilettes, mais en raison des travaux plusieurs affiches ont disparu ce qui a amené à une inefficacité de cette mesure.
Faits intéressants : 98 % des élèves disent ne pas avoir vu ou subi de violence dans le dernier mois
87 % se sentent en sécurité à l'école
93 % ont subi de la violence verbale
15 élèves disent avoir subi de la violence électronique.

Les lieux possibles de subir de l'intimidation ou de la violence identifiés par les élèves sont :
1er : les couloirs
2e : la classe (il s'agit d'un nouveau lieu par rapport à l'an dernier)
3e : la cafétéria

10-	**Suivi agrandissement**
	Ce point a été discuté lors des suivis au procès-verbal.
11-	**Clientèle 2023-2024**
	L'an prochain il devrait y avoir 720 élèves au régulier et au PEI et 16 élèves d'adaptation scolaire.
12-	**Activités et sorties éducatives**
CE22/23-37	Madame Marlène Bureau nous présente les nouvelles activités. • Pour l'activité des 4 et 5 mai, il n'y aura que deux élèves volontaires qui participeront au Rassemblement jeunesse Actes à l'Université de Sherbrooke et aucun frais ne sera chargé aux parents. • L'activité Hors-piste du 17 au 19 mai permet d'amener neuf élèves en camping sans frais pour les parents puisque l'école a reçu une bourse de 80 000 $ de la Santé publique pour deux ans. • Le voyage artistique au Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul et la visite d'ateliers et de galeries d'art le 18 mai coûtera finalement aux parents 15 $ par élèves. • Le Festival Fusion Jeunesse Gala pour le projet cinéma du cours PPO le 18 mai coûtera aux parents 5 $ par élève. Madame Annie Bernard propose et monsieur Simon Beaulieu-Bonneau appuie l'approbation des nouvelles demandes d'activités et sorties éducatives. Approuvé à l'unanimité.
CE22/23-38	Le 31 mai aura lieu le Gala Méritas. Par le passé, le conseil d'établissement offrait des bourses pour les élèves méritants. Madame Annie Bernard propose et monsieur Simon Beaulieu-Bonneau appuie le financement de cinq bourses de 125 $ chacune pour un total de 625 $ qui seront remises lors du Gala Méritas. Adopté à l'unanimité. Le 8 juin aura lieu le gala sportif. Le 21 juin, il y aura remise des diplômes pour les finissants et le 27 juin se déroulera le bal des finissants.

13-	**Fond à destination spéciale**
CE22/23-39	L'école a reçu le 1er versement de 30 000 $ d'une bourse pour la promotion de la santé. Monsieur André Bureau propose et madame Jacinthe Malo appuie la création d'un fond à destination spéciale dédié à la promotion de la santé afin d'y verser les fonds reçus. Adopté à l'unanimité.
14-	**Date de la prochaine réunion**
	La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le lundi 29 mai prochain.
15-	**Clôture de la rencontre**
CE22/23-40	Madame Manille Meyer-Tremblay, appuyée de madame Flavie Bouchard, propose la levée de l'assemblée à 9h20.

Jacinthe Malo, secrétaire

Paul-Émile Boulet, président